

4 Travaux publics

5 Nouveau rôle d'évaluation

6 MRC de la Jacques-Cartier

8 10 ans pour CCAP.tv

## ACTUALITÉ

# Avancement des travaux de construction de l'hôtel de Ville



Comme vous pouvez le constater, les travaux avancent relativement bien. L'entrepreneur nous informe que l'échéancier sera respecté, soit pour la fin décembre 2022 s'il n'y a pas d'imprévus majeurs qui surviennent. La Ville prévoit déménager officiellement vers la fin janvier / début février. Nous devrions vous annoncer une ouverture officielle des nouveaux bureaux en début d'année 2023.

L'aménagement au pourtour de l'hôtel de Ville sera complété seulement au printemps. Et malheureusement, encore cette année, il ne sera pas possible d'avoir la nouvelle patinoire, car on doit attendre que tout soit complété.

Nous remercions M. Binggeli pour les belles photos de l'évolution des travaux. ■



## Donnez vie à vos projets!



Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.

418 626-1146 | 

 **Desjardins**  
Caisse de Charlesbourg

## NOUS JOINDRE

### BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417  
Télécopieur : 418 848-1948  
Courriel : ville@lacadelage.qc.ca  
Site Internet : www.lacadelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8h30 à 12h  
Du lundi au jeudi et de 13h à 17h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

### NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sureté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

## OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Florence Mercier	418 912-8321
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706
Lauranne Turgeon	418 848-7812
Charlotte Lebel	418 848-1228
Marie-Alice Boucher Trudel	418 848-7837 ou 418 929-7837
Juliette Jacques	418 564-5445
Alexie Breton	418 564-5445

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :  
**scéances ordinaires :**  
**14 novembre et 12 décembre 2022**

## BRANCHEZ-VOUS!

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au **lacadelage.qc.ca**.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements!

## ACTUALITÉS

**TERRAIN PRIVÉ DÉFENSE DE PASSER**

## Rappel important « Respectez les terrains privés »

Nous faisons appel à la population du Lac-Delage de bien vouloir respecter les propriétés privées sur tout le territoire de Lac-Delage, y compris l'ancien sentier autour du lac. C'est un manque de civisme que de passer sur une propriété privée, svp respectez les affiches d'interdiction de passer.

De plus, nous tenons à préciser que les sentiers utilisés en haut de la rue Des Crans pour la fête de l'Halloween avec les enfants n'appartiennent pas à la Ville, mais à Immeuble Val Rouge Inc. Il s'agit d'un terrain privé prêté à la Ville exceptionnellement pour cette activité et non un terrain public. Merci à Immeubles Val Rouge de permettre la tenue de cet évènement sur leur terrain. ■

## BABILLARD MUNICIPAL

**SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL**  
le 7 novembre et le 19 décembre 2022 pour le budget 2023

## ENVIRONNEMENT

## Cellules de biorétention

Agro, en collaboration avec la Ville du Lac-Delage, réalise un suivi des nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales. Ce suivi se décline sous différents aspects :

- un suivi visuel afin de comprendre le comportement des ouvrages,
- un suivi de la quantité par des mesures d'hauteurs d'eau,
- un suivi qualitatif pour étudier l'efficacité d'épuration des ouvrages
- un suivi des événements pluvieux afin de corrélérer la pluie avec les observations du terrain.

Les résultats préliminaires sont convaincants!



Echantillonnage du 28 septembre 2022 de la qualité de l'eau à l'entrée (3 bouteilles à gauche) et à la sortie (3 bouteilles de droite) de l'aire de biorétention

(Sixtine Hauchard, 2022)

## CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge



## PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.



## Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

**Cassandra Goulet**  
Travailleuse de milieu

**Stoneham-et-Tewkesbury**  
Lac- Beauport/Lac-Delage  
Notre-Dame-des-Laurentides

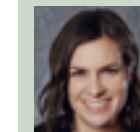
Cellulaire : 418-933-5483

## CONSEIL MUNICIPAL



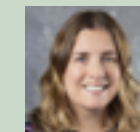
**Maire**  
**M. Guy Rochette**  
maire@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



**CONSEILLÈRE #1**  
Responsable des finances, administration et communication  
**Mme Jannys Landry**  
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



**CONSEILLÈRE #4**  
Responsable aux loisirs et à la culture  
**Mme Isabelle Coulombe**  
icoulombe@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



**CONSEILLER #2**  
Responsable des travaux publics et voirie  
**M. Alexandre Morin**  
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Dénéigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



**CONSEILLÈRE #5**  
Responsable de la sécurité publique  
**Mme Christiane Gosselin**  
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



**CONSEILLER #6**  
Responsable de l'environnement  
**M. Jonathan Baker**  
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et réglementation;
- Diagnostic du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875  
lucie\_bernier@hotmail.com

Lucie  
Bernier

**La Ressourcerie** de Lac St-Charles  
418 849-7160

**LA NOUVELLE MARCHANDISE EST ARRIVÉE!**

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, SAC À MAINS

VENEZ-NOUS VOIR!

## Normes à respecter pour le montage d'un abri d'auto d'hiver



Sur tout le territoire, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, des personnes, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment du 15 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> mai 2022, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- 1 un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'un trottoir, d'une chaîne de rue, ou en l'absence de l'une ou l'autre, de la chaussée carrossable;
- 2 un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0,5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot;
- 3 le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint;
- 4 la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres. ■

**Il serait important de baliser l'emplacement de l'entrée d'eau sur votre terrain avant en hiver, afin de faciliter le travail des employés aux travaux publics qui auront à la manipuler, le cas échéant.**

## Assurez-vous que votre toile de protection sur votre pelouse est bien installée

Vous pouvez poser des toiles sur votre pelouse afin de la protéger contre le sel et faciliter le nettoyage au printemps. Arrimez vos toiles à l'aide de tiges plantées dans le sol plutôt que d'utiliser des planches de bois ou des pierres. Ces objets peuvent endommager la machinerie lors des opérations de déneigement. Il en va de même pour les tuteurs de localisation en bordure de terrain. Veillez à ce qu'ils soient bien installés.

### SUGGESTION

Vos toiles peuvent être fixées avec des couvercles de pots « Masson » transpercés de grands clous, cela évite considérablement les bris de machinerie, surtout dans l'emprise de rue, qui généralement est de 1 mètre de la chaussée ou de la bordure. ■

## Déneigement et bacs de matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue. C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple – se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant. Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides. ■



## Stationnement dans les rues



Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 15 avril 2023. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2022 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y aura un assouplissement à la règle. On pourra, à ces dates, stationner dans la rue du côté des adresses civiques paires. S'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le

travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage!

N'oubliez pas qu'une personne devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile! ■

## Un nouveau rôle d'évaluation pour janvier 2023

Nous sommes à la dernière année du rôle d'évaluation triennal, lequel couvrait les années 2020-2021-2022. Le nouveau rôle triennal 2023-2024-2025 a été déposé le 31 août 2022 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Groupe Altus est le mandataire de la MRC de la Jacques-Cartier pour effectuer les travaux d'évaluation dans toutes les municipalités de la MRC incluant la municipalité de Lac-Delage. Dans le cadre de la préparation du nouveau rôle d'évaluation, le Groupe Altus a procédé à la révision de la valeur de chacune des propriétés situées sur le territoire de notre municipalité. Cet exercice, communément appelé « équilibrage des valeurs » est prescrit par la Loi sur la fiscalité municipale à chaque période de trois ans.

Les valeurs du rôle 2023-2024-2025 sont établies selon les conditions du marché immobilier observées au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La valeur réelle d'un immeuble correspond à sa valeur d'échange, sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.



### CONSULTATION DU NOUVEAU RÔLE 2023-2024-2025

Le nouveau rôle est disponible sur notre site Internet, via la carte SIGALE. Pour le consulter, cliquez sur Rôle en ligne dans la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au [www.lacdelage.qc.ca](http://www.lacdelage.qc.ca).

Vous pouvez aussi communiquer aux bureaux municipaux afin d'obtenir les nouvelles valeurs de votre propriété au numéro de téléphone 418-848-2417.

### POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION

En premier lieu, vous pouvez communiquer avec l'évaluateur afin d'obtenir de plus amples explications sur les nouvelles valeurs de votre propriété.

Coordonnées de la personne ressource :  
Groupe Altus  
Madame Maryse Béchard  
418-628-6019 poste 1423  
[maryse.bechard@groupaltus.com](mailto:maryse.bechard@groupaltus.com)

Si l'évaluateur considère qu'il n'y a pas lieu de changer les valeurs et que ses explications ne vous conviennent pas, vous pouvez déposer une demande de révision au plus tard le 30 avril 2023 à la MRC de la Jacques-Cartier qui est l'organisme responsable de l'évaluation. Si votre demande est reçue après le 30 avril 2023, elle sera systématiquement refusée. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la MRC au [www.mrc.jacques-cartier.com/la-mrc/autres/evaluation-fonciers/](http://www.mrc.jacques-cartier.com/la-mrc/autres/evaluation-fonciers/). Les frais que vous devez joindre à la demande de révision sont indiqués sur l'avis d'évaluation que vous recevrez sur le même document que le compte de taxe municipale.

Si aucune entente n'est conclue avec l'évaluateur suite à votre demande de révision, vous pouvez exercer un recours devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.). ■

### LE NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION EN BREF...

Années couvertes : 2023-2024-2025

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Référence au marché : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Limite pour déposer demande de révision : 30 avril 2023

Valeurs totales de tous les immeubles imposables : 18,8 %

Valeurs totales des propriétés résidentielles : 18,8 %

Terrains vacants : 2,4 %

**AVIS PUBLIC**

Le présent avis est publié en vertu de la Loi sur l'accès à l'information de la Ville de Lac-Delage. Toute personne qui a un intérêt à connaître l'évaluation, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relatée ci-dessus, a un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision par la voie électronique par la section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- être déposée à l'adresse suivante :
  - Centre d'évaluation foncière
  - Ville de Lac-Delage
  - 24, rue Pied des Parcs
  - Lac-Delage,
  - Québec (Québec) J3L 5A4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse ci-dessus indiquée ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 3-97-02 de la Ville de Lac-Delage et approuvée à l'acte d'évaluation visé par la demande.

Donné à Lac-Delage, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre 2022.

*Josée Desmeules, B.A.A.*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Josée Desmeules, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Lac-Delage, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis en question en affichant au bureau de la municipalité le 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre 2022. Il est ainsi publié sur le site Web de la municipalité et sur la page Facebook des citoyens.

Émis en vertu de mon certificat, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre 2022.

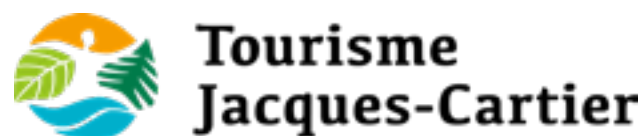
*Josée Desmeules, B.A.A.*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## TOURISME JACQUES-CARTIER

## C'est le temps de devenir membre

Cette année encore, la MRC de La Jacques-Cartier offre la gratuité aux entreprises touristiques de la région pour être membre de Tourisme Jacques-Cartier.

Les membres bénéficient notamment de la promotion de leur entreprise et de la destination, des partenariats, de l'accompagnement, en plus du partage d'informations touristiques pertinentes. L'adhésion est d'autant plus avantageuse que les attraites et restaurants membres de Tourisme Jacques-Cartier profitent d'une adhésion conjointe avec Destination Québec cité. Pour devenir membre et participer au développement de la région et au rayonnement de votre entreprise, visitez [www.jacques-cartier.com/espace-membre/](http://www.jacques-cartier.com/espace-membre/).



## TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER

## Embarque dans le bus



Depuis plus de 10 ans, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) offre une solution alternative pour se rendre dans les secteurs de Sainte-Foy et du centre-ville de Québec.

Les résidents de Lac-Delage peuvent d'ailleurs profiter de 4 départs par jour, dont 2 allers-retours pour se rendre à l'Université Laval, aux cégeps de Sainte-Foy et Garneau ou à la colline Parlementaire. Consultez les horaires au [www.tcjacquescartier.com](http://www.tcjacquescartier.com).

## PAYSAGES

## Appel de projets

Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un OBNL sont admissibles à l'appel de projets en lien avec l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.

À titre d'exemple, les aménagements visant la mise en valeur des paysages, les activités de sensibilisation ou d'interprétation du paysage ou encore le verdissement ou la création d'aménagements paysagers sont visés par cet appel de projets.

Chaque projet soutenu pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 10 000 \$.

Plus de détails dans la bibliothèque virtuelle au [www.notrepanorama.com](http://www.notrepanorama.com).

## TOURISME JACQUES-CARTIER

## Qu'est-ce qu'on fait ?

L'émission Qu'est-ce qu'on fait est de retour sur les ondes de CCAP.Tv. Cet automne, l'animatrice Méghan Labrecque fait découvrir une panoplie d'activités à faire dans la région de La Jacques-Cartier.

Pour revoir les deux premières saisons et ne rien manquer de la nouvelle saison, rendez-vous au [htwww.ccap.tv/productions/quest-ce-quon-fait/](http://htwww.ccap.tv/productions/quest-ce-quon-fait/).

## EMPLOI

## Regards croisés



Wilfried Maufay, propriétaire et employeur, en compagnie de Maxime Dumesnil et Damien Briol, tous deux issus de l'immigration

La pénurie de main-d'œuvre donne bien des maux de tête aux entrepreneurs qui doivent faire preuve d'inventivité et d'ouverture pour combler tous les postes disponibles. Certains employeurs réussissent à tirer leur épingle du jeu, notamment avec l'immigration, qui peut être une solution des plus intéressantes.

Afin de sensibiliser à l'embauche de travailleurs immigrants, la SDE de La Jacques-Cartier propose la série de chroniques « regards croisés ». Cette série de 3 portraits met en lumière le témoignage d'employeurs et d'employés issus de l'immigration qui relatent leur expérience de recrutement à l'international et d'intégration local à l'emploi.

Ce 3<sup>e</sup> et dernier portrait présente l'expérience de MM. Wilfried Maufay, employeur, et Maxime Dumesnil, employé issu de l'immigration, de La halle aux viandes.

Cette chronique et les précédentes sur la Station touristique Duchesnay et Pascal le boulanger sont disponibles au [www.mrc.jacques-cartier.com/regards-croises](http://www.mrc.jacques-cartier.com/regards-croises).



## Ramonage des cheminées et enlèvement des cendres



Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil ou au minimum une fois par an.

## SOUVENEZ-VOUS QUE :

- Utiliser du bois sec évitera l'accumulation de créosote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La créosote est très inflammable.
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de créosote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

## DISPOSITION SÉCURITAIRE DES CENDRES

Pour certain, il est incroyable de penser mettre les cendres dans un sac, une boîte de carton ou encore dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent encore trop d'appels pour ce type d'événement. La phrase qui est souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint! ».



- Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme DANGEREUSES. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou comme compost le printemps venu.

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

LE CHANGEMENT D'HEURE AURA LIEU DANS LA NUIT DU 5 AU 6 NOVEMBRE 2022

## Il est temps de changer les piles de l'avertisseur de fumée

Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 5 au 6 novembre 2022 pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.

## DES RAPPELS IMPORTANTS

- Pour vérifier un avertisseur de fumée, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, avisez cette dernière au préalable pour éviter le déplacement inutile des pompiers.
- Si l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer de pile rechargeable.
- La réglementation municipale indique qu'un avertisseur de fumée doit être installé par étage.
- Les avertisseurs doivent être installés dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Il faut les fixer au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il est temps de le changer. Il ne faut jamais dépasser la durée de vie suggérée de l'appareil.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

## CONNAISSEZ-VOUS

## LA PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM ?

Contrairement aux piles ordinaires qui doivent être remplacées deux fois par année, la pile au lithium assure un fonctionnement continu de l'appareil, et ce, pour une période de 10 ans. En plus d'être économique, cette solution de rechange aux piles traditionnelles est plus écologique. En effet, une pile au lithium représente, sur une période de 10 ans, une économie approximative de 80 \$, sans oublier la réduction majeure de l'effet nocif des

## POURQUOI

## UNE PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM ?

- Parce que vous n'avez pas à la remplacer chaque année, ce qui vous évite des ennuis en plus de faire des économies.
- Parce qu'elle augmente la fonctionnalité de l'appareil, car il ne peut être désactivé volontairement ou accidentellement.
- Parce que sa durée de vie est concordante avec l'espérance de vie de tout système de détection de fumée (à pile ou électrique), soit 10 ans.

## AVERTISSEUR AU MONOXYDE DE CARBONE

Profitez aussi de l'occasion pour changer la pile de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celle-ci a une durée de vie limitée et peut alors ne plus fonctionner convenablement en présence de gaz. Pour votre sécurité, profitez du changement d'heure pour changer la pile et respectez les dates de remplacement de l'avertisseur. Certains fabricants suggèrent une durée de vie de 3, 5, 7 ou 10 ans.

## Du miel ultra local à la saveur du Lac-Delage!



Nos abeilles, ayant travaillé tout l'été, ont produits 75 pots de miel! Vous pouvez vous procurer deux pots de miel au coût de 10\$, à l'hôtel de Ville, au 24 rue Pied-des-Pentes, ils sont disponibles dès maintenant. Les pots sont étiquetés « Miel à la saveur du Lac-Delage »!

Afin qu'une majorité de citoyens puissent en bénéficier, le nombre de pots est limité à deux (2) par famille.

Nous tenons à remercier Agiro pour l'hébergement de nos ruches au Marais du Nord depuis maintenant deux ans, un beau partenariat. Bon miel à tous! ■

## Espace à canots et kayaks



L'espace devra être libéré pour la saison hivernale, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Après cette date, Ville de Lac-Delage se réserve le droit de libérer l'espace et de disposer des embarcations. Le locataire sera tenu responsable, si un bris survient à l'espace après cette date. ■

# UN GRAND MERCI À NOS COMMANDITAIRES

PRIX DE PRÉSENCE LORS DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES



DÉPANNEUR BEAUSÉJOUR



STONEHAM

# MERCİ

## pour votre confiance!

Mon équipe et moi sommes là pour vous.

**SYLVAIN LÉVESQUE**  
DÉPUTÉ DE CHAUVÉAU

☎ 418 842-3330  
✉ sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca

Suivez-nous sur



# CCAP.Tv célèbre ses 10 ans!

CCAP.Tv, la chaîne de télévision locale appartenant à la CCAP célèbre cet automne ses 10 ans. Pour souligner son anniversaire, les téléspectateurs pourront visionner une émission spéciale sur ses ondes (chaîne #601 pour les clients de la CCAP ou sur le web). Surveillez aussi l'équipe promo qui se déplacera sur le territoire pour aller à la rencontre des citoyens dans les prochaines semaines et un concours sur les réseaux sociaux à compter de la fin novembre. Depuis sa création, CCAP.Tv c'est plus de 535 reportages effectués, 800 heures de contenu produit, plus de 350 000 visionnements sur le Web et plus de 3 867 000 \$ d'investis dans la programmation locale. CCAP.Tv c'est une foule de nouveaux visages qui ont défilé à l'écran comme journalistes ou animateurs en donnant un tremplin à leur carrière. C'est également des dizaines d'organismes et d'initiatives citoyennes qui ont bénéficié d'une visibilité pour leurs événements et leurs projets. C'est aussi plusieurs prix et distinctions au niveau régional et national pour la qualité de son contenu. Elle collabore avec les diverses municipalités, est partenaire de la MRC de la Jacques-Cartier, donne une vitrine aux différents regroupements d'affaires du territoire, produit des projets citoyens et propose une programmation variée qui s'adresse à un large éventail de téléspectateurs.

C'est avec un énorme sentiment de fierté que Mariève Robichaud, directrice de la chaîne, nous parle de son évolution: «10 ans d'existence, c'est une longue période pour une chaîne de notre taille. Les défis sont grands et nos ressources plus limitées que les grands joueurs de l'industrie, mais nous avons tellement accompli de choses depuis le début! Et c'est réellement grâce à l'équipe derrière tout ça et aux gens du territoire qui nous ont fait confiance et qui participent concrètement au succès de leur télévision». Elle ajoute avec un petit clin d'oeil que ce n'est pas pour rien que le slogan de la chaîne est Votre Tv locale. «CCAP.Tv, c'est le reflet de notre communauté. C'est la télévision des gens de notre collectivité à laquelle ils s'associent et où ils se reconnaissent».

CCAP.Tv, c'est aussi des partenariats locaux. Francis Duperron, cofondateur de la coopérative les Productions 4 Éléments, qui produit travaille début le tout début avec la chaîne nous explique: «la collaboration avec CCAP s'est faite de manière naturelle. Quand 2 coops collaborent dans un projet comme celui de CCAP.Tv, ce sont les membres de la coop, mais aussi de la communauté qui en bénéficie. C'est une relation qui fonctionne dans les deux sens et que nous sommes fiers d'entretenir et de poursuivre depuis maintenant 10 ans».

Pour connaître toutes les activités en lien avec les 10 ans de CCAP.Tv ou pour voir et revoir les émissions de la chaîne, rendez-vous sur le site Internet au [www.ccap.tv](http://www.ccap.tv) ou sur YouTube. ■

# Encore cette année, nous tenons à remercier toutes les familles qui se sont si bien occupées des poules.

Encore cette année, nous tenons à remercier toutes les familles qui se sont si bien occupées des poules. Nous sommes heureux de vous annoncer que nos belles poules resteront parmi nous tout l'hiver, elles habiteront chez Louis-Philippe, à côté du parc sur du Verger. Vous pourrez les voir du parc, nos poules ont une petite bague bleue à la cheville, alors que les poules de Louis-Philippe en ont une rouge.

Le poulailler collectif reviendra l'an prochain, pour une quatrième saison, dès que la fonte des neiges nous le permettra et tant qu'il y aura des familles qui continueront à participer à ce beau projet! Merci! ■



Voici notre nouveau conseil municipal des jeunes (CMJ) du Lac-Delage:

Sofia Nieto
Charlotte Gamache
Éloïse Poupart
Félix Babin
Derek Babin
Félix Plante

Félicitation à tous et merci de vous impliquer.

**CONCOURS**  
28 NOVEMBRE  
AU 8 DÉCEMBRE

Plus de 2 000 \$ en prix dont un téléviseur 4K pour regarder sa télé locale!

FORFAIT FAMILLE COMBLÉE!

PROMO DE BIENVENUE\*\*

Plus de vitesse Internet sans frais pendant 3 mois et un crédit de 100 \$ sur votre première facture!

**DUO** Internet illimité et télévision **91,09 \$ /mois\***

**CCAP** 418.849.7125 [ccapcable.com](http://ccapcable.com) |

\*Le forfait comprend : Internet Gamma, la consommation illimitée, le Wifi 360, l'application Parents+, la Base numérique et la location d'un terminal G10. \*\*La promo de bienvenue est réservée aux nouveaux clients de la CCAP uniquement. Elle comprend la bonification du service Internet au niveau supérieur pour le même prix pendant 3 mois et un crédit de 100 \$ applicable sur la première facture (avec engagement de 18 mois et un abonnement à minimum 2 services). Ne peut être jumelé à une autre promotion. Certaines conditions s'appliquent. Le forfait et la promotion sont sujets à changement sans préavis. Taxes en sus.

## NOËL

Une table d'hôte 5 services  
le 24 décembre  
75.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un brunch  
le 25 décembre  
38.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un souper buffet  
le 25 décembre  
65.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un brunch  
le 26 décembre  
38.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Réservation dès le  
5 décembre



418-848-2551 - info@lacdelaage.com

## NOUVEL AN

Une table d'hôte 5 services  
le 31 décembre  
75.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un brunch  
le 1er janvier  
38.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un souper buffet  
le 1er janvier  
65.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Un brunch  
le 2 janvier  
38.00\$ / adulte,  
plus service et taxes

Réservation dès le  
5 décembre

MANOIR  
DU LAC  
DELAGE

lacdelaage.com

Le Manoir du Lac Delage,  
en collaboration avec la ville  
de Lac-Delage et la MRC de  
la Jacques-Cartier  
invite les Delageois à une  
soirée éclatée le  
31 décembre.

Début des festivités dès  
20h30  
Feux d'artifices et  
feu de joie.

Chansonnier et ambiance  
festive au Bar inc. jusqu'à  
1h00.

# Carrossier ProColor



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*

**418 561-0084**

**Service d'estimation  
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

*Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!*

